

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

13 septembre 2013
Français
Original: anglais

Session de 2013

Genève, 14 et 15 novembre 2013

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du rapport de l'Unité d'appui
à l'application de la Convention**

**Rapport de l'Unité d'appui à l'application
de la Convention sur certaines armes classiques**

Soumis par l'Unité d'appui à l'application de la Convention

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées en 2013 par l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié à la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes. Ces activités ont porté en particulier sur la promotion de l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés, l'organisation du Programme de parrainage, le suivi auprès des représentants parrainés et l'appui aux Hautes Parties contractantes pour la mise en œuvre de la Convention, y compris du Protocole II modifié et du Protocole V. Lors de la Réunion tenue l'année dernière, les Hautes Parties contractantes ont demandé à l'Unité d'appui à l'application de continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités, ainsi que sur ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives. En réponse aux demandes faites dans le sens d'une plus grande transparence sur les coûts estimatifs et les dépenses effectives, l'Unité d'appui à l'application s'est efforcée de rendre plus claire la décomposition des coûts estimatifs et des dépenses effectives correspondant aux activités de l'année écoulée.

A. Introduction

1. L'appui à la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés s'est poursuivi en 2013, et l'Unité a agi conformément au mandat qui lui avait été confié à la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes. L'Unité d'appui à l'application avait pour mandat

«... [d'opérer] avec le maximum d'efficacité et [d'accomplir] les tâches suivantes:

a) Fournir un appui administratif aux réunions dont la tenue a été décidée par les Hautes Parties contractantes à la Convention, au Protocole II modifié et au Protocole V, et préparer les documents nécessaires à cette fin;

b) Faciliter la communication entre les Hautes Parties contractantes et, si la demande en est faite, avec les organisations internationales;

c) Servir de centre d'échange des informations ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés, qui sont soumises par les Hautes Parties contractantes ou qui leur sont communiquées; concevoir et tenir à jour le site Web et les bases de données de la Convention en suivant les instructions données par les réunions annuelles des Hautes Parties contractantes;

d) Appuyer les Hautes Parties contractantes, à leur demande, pour la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés, et aider le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de ses fonctions, conformément au paragraphe 2 de l'article 11 du Protocole V, au paragraphe 4 de l'article 14 du Protocole II modifié et au mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention;

e) Contribuer à promouvoir l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés et aider les Hautes Parties contractantes à mettre en œuvre le Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés, et le Programme de parrainage au titre de la Convention;

f) Exécuter toute autre tâche qui pourra lui être confiée par les Hautes Parties contractantes à la Convention ou aux Protocoles y annexés.»¹.

2. Le présent rapport fait également suite à la décision prise par les Hautes Parties contractantes à la quatrième Conférence d'examen de «[demander] à l'Unité [d'appui à l'application] de communiquer en temps voulu un rapport détaillé en vue de son examen par les Hautes Parties contractantes.»².

3. L'Unité d'appui à l'application de la Convention est établie au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui lui fournit les services administratifs nécessaires. Devenue pleinement opérationnelle en mai 2011 avec le recrutement de son second membre, l'Unité se compose désormais de: M. Bantan Nugroho, Chef de l'Unité d'appui, et M^{me} Hine-Wai Loose, Spécialiste des questions politiques³.

¹ Rapport final de la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques (CCW/MSP/2009/5), par. 34 à 37.

² CCW/CONF.IV/4/Add.1, décision 5, par. 3.

³ Les attributions de M. Nugroho sont la gestion de l'Unité d'appui, les questions financières et budgétaires, le Protocole II modifié, la Réunion annuelle des Hautes Parties contractantes, le respect des dispositions et la présentation de rapports, et l'universalisation. Celles de M^{me} Loose sont les mines autres que les mines antipersonnel, le Protocole V, le Programme de parrainage et l'universalisation.

B. Promotion et universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés

4. L'universalisation est demeurée l'une des questions prioritaires de l'Unité d'appui à l'application de la Convention en 2013, conformément à la décision prise par les Hautes Parties contractantes à la quatrième Conférence d'examen d'un «plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés», et à la demande faite à l'Unité d'appui à l'application «d'appuyer les efforts déployés par les Hautes Parties contractantes pour promouvoir l'universalisation de la Convention, recueillir des informations sur les États non parties, et œuvrer pour la réalisation de l'objectif de l'adhésion universelle à la Convention et aux Protocoles y annexés»⁴.

5. L'Unité d'appui à l'application a axé son activité sur l'appui aux efforts déployés par les personnes exerçant des fonctions officielles pour promouvoir l'universalisation. Il s'est agi de rédiger des messages officiels au nom de ces personnes, et d'en faciliter l'envoi, d'établir des documents de fond et des documents d'information sur l'adhésion à la Convention sur certaines armes classiques, et d'organiser des réunions bilatérales.

6. L'Unité d'appui à l'application a assuré un suivi auprès de certains États et groupes régionaux pour expliquer le fond et les procédures ayant trait à l'adhésion à la Convention. Notamment, elle a assisté à un séminaire régional des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Manille (Philippines), en juillet 2013; a rédigé des messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et en a facilité la diffusion; a tenu une séance d'information à l'intention des délégations de passage à l'Office des Nations Unies à Genève; a présenté des exposés détaillés aux États qui n'étaient pas encore parties à la Convention; a assuré un suivi auprès de tous les pays insulaires du Pacifique n'ayant pas encore adhéré à la Convention; et s'est concertée avec le Bureau des affaires juridiques et d'autres départements de l'ONU au sujet de la rédaction d'instruments d'adhésion et de leur soumission.

7. Un problème rencontré fréquemment est la soumission d'instruments d'adhésion sans indication claire des Protocoles par lesquels l'État souhaite être lié. L'Unité d'appui à l'application s'est efforcée de clarifier cette question dans les supports qu'elle a établis sur l'universalisation, et elle tente sans relâche d'aider les États sur ces questions.

8. L'Unité d'appui a rédigé et envoyé un message conjoint adressé par le Président désigné de la Réunion de 2013 des Hautes Parties contractantes à la Convention, le Président désigné de la quinzième Conférence annuelle au titre du Protocole II modifié et le Président désigné de la septième Conférence au titre du Protocole V aux Ministres des affaires étrangères des États qui ne sont pas encore parties à la Convention. Pour compléter ce message, la France, en sa qualité de président désigné de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, et la Suède, en sa qualité de président désigné de la septième Conférence au titre du Protocole V, ont effectué, avec le concours du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), des démarches auprès des capitales des États qui ne sont pas encore parties à la Convention. Outre ces activités en faveur de l'universalisation, l'Unité d'appui a également contribué à la diffusion d'une lettre du Secrétaire général de l'ONU dans laquelle celui-ci engage vivement les Ministres des affaires étrangères des États non parties à la Convention à obtenir l'adhésion de leur pays à la Convention.

9. À l'appui des travaux menés au titre du Protocole II modifié, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a facilité la tenue de 16 réunions bilatérales entre le Président désigné de la Conférence au titre du Protocole II modifié et les États qui ne

⁴ CCW/CONF.IV/4/Add.1, annexe I, par. 8.

sont pas encore parties au Protocole. La majeure partie des représentants de ces États étaient présents à Genève.

10. L'Unité d'appui à l'application souhaite saluer les actions menées par le Programme de parrainage au titre de la Convention sur certaines armes classiques en faveur de l'universalisation. Lors des conférences des Hautes Parties contractantes tenues en 2012 au titre de la Convention et des réunions d'experts tenues cette année aux titres du Protocole II modifié et du Protocole V, le Programme de parrainage a permis à un représentant de chacun des États ci-après qui ne sont pas encore parties à la Convention de participer aux séances: Arménie, Ghana, Indonésie, Lesotho, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo et Yémen. Au cours des réunions d'experts de cette année, le Programme de parrainage a organisé une séance d'information sur l'universalisation, au cours de laquelle chaque participant a été prié de partager l'information sur les chances que son pays adhère à la Convention. Par la suite, le Coordonnateur du Comité directeur du Programme de parrainage, M. Artūras Gailiūnas (Lituanie), a écrit aux représentants parrainés pour solliciter leurs vues sur les progrès sur la voie de l'adhésion à la Convention. En outre, M. Gailiūnas a assuré un suivi individuellement auprès des candidats potentiels en faveur de l'universalisation et a fait part des résultats de ces activités à l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Le Comité directeur a tenu une séance de réflexion sur l'universalisation de la Convention et a, par suite, chargé l'Unité d'appui de rédiger une brochure sur la question. Cette tâche a été menée à bon terme et la publication de cette brochure est prévue en 2014.

11. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a continué d'exploiter toutes les possibilités qui s'offraient de promouvoir la Convention et de diffuser l'information sur ses objectifs auprès des institutions désireuses d'en apprendre plus sur le régime de cet instrument. Elle a, par exemple, fait des exposés aux nombreux groupes d'étudiants et de professionnels venus visiter l'ONU. Comme indiqué précédemment, elle a été invitée à faire un exposé sur la Convention et sa mise en œuvre dans le cadre d'un atelier régional tenu à Manille (Philippines)⁵. L'Unité d'appui y a tenu des réunions bilatérales parallèles pour discuter de l'universalisation de la Convention avec chacun des représentants des États membres de l'ASEAN qui assistaient à l'atelier. Bien que deux des 10 États membres de l'ASEAN n'aient pas participé à cette rencontre, cela a malgré tout été une occasion importante d'agir auprès de chaque représentant, en tête à tête, sachant que le taux d'adhésion à la Convention demeure faible dans la région. Comme la quatrième Conférence d'examen le lui avait demandé, l'Unité d'appui a rédigé un rapport sur la «Promotion de l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés».

C. Appui aux réunions d'experts et aux conférences sur le Protocole II modifié et le Protocole V

12. Le Groupe d'experts sur le Protocole II modifié s'est réuni les 8 et 9 avril 2013. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a organisé et appuyé les travaux menés tout au long de la réunion. Elle a aidé à préparer et à communiquer les objectifs des Coordonnateurs pour le Groupe d'experts, et a rédigé les documents d'information et les déclarations pour le compte du Président désigné, qui est aussi chargé de la question de l'état et du fonctionnement du Protocole. L'Unité a aussi contribué à l'élaboration des rapports et a procédé à une analyse de la formule C des rapports nationaux annuels concernant les exigences techniques et informations utiles y relatives. L'Unité d'appui a également aidé les Coordonnateurs sur les dispositifs explosifs improvisés (DEI) à

⁵ Atelier régional sur le développement du droit international humanitaire, Manille (Philippines), 9-12 juillet 2013.

s'acquitter de leur mandat, et à mettre à jour le recueil de lignes directrices, pratiques optimales et autres recommandations existantes visant à remédier au détournement ou à l'utilisation illicite de composants pouvant servir à la fabrication de DEI, lesquelles peuvent actuellement être consultées à partir du site Web de la Convention.

13. Dans l'optique de la Réunion d'experts sur le Protocole V, qui s'est tenue du 10 au 12 avril 2013, l'Unité d'appui à l'application a été associée à l'aide apportée aux Coordonnateurs pour la préparation des débats de fond axés sur toutes les questions thématiques, à savoir l'enlèvement des restes explosifs de guerre et l'article 4, la coopération et l'assistance, les mesures préventives générales, la présentation de rapports nationaux, et l'assistance aux victimes. L'Unité d'appui à l'application a aussi aidé à communiquer aux États parties les objectifs de la réunion d'experts, et a rédigé les documents d'information et les déclarations pour le compte du Président désigné et des coordonnateurs thématiques.

D. Conférences sur la Convention sur certaines armes classiques, le Protocole II modifié et le Protocole V

14. Au moment de la soumission du présent rapport, l'Unité d'appui à l'application de la Convention s'occupait d'organiser les conférences annuelles devant se tenir au cours de l'année sur la Convention sur certaines armes classiques, le Protocole II modifié et le Protocole V, et notamment d'établir les notes d'information informelles, de rédiger les rapports et de préparer les séances d'information à l'intention des personnes exerçant des fonctions officielles et des coordonnateurs. L'Unité d'appui à l'application a fait distribuer à toutes les délégations les informations détaillées concernant les procédures d'inscription, et elle a organisé une séance d'information à l'intention des délégations dans le cadre des activités de préparation des conférences annuelles.

E. Activités d'appui à l'application du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre

15. Au sujet de l'application de l'article 4 sur l'enregistrement, la conservation et la communication des renseignements, l'Unité d'appui à l'application a présenté une nouvelle évaluation des progrès accomplis par les Hautes Parties contractantes pour appliquer l'article 4. Elle a également organisé une réunion d'experts militaires du Protocole V consacrée au type de renseignements requis par les organisations responsables du déminage au titre de l'article 4, et a fait circuler un message concernant l'article 4 adressé à l'ensemble des intervenants et organisations responsables du déminage.

16. Au sujet des mesures préventives générales, en se fondant sur le mandat de la sixième Conférence, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a secondé le Coordonnateur pour le suivi à assurer auprès des Hautes Parties contractantes n'ayant pas rendu compte de la mise en œuvre de mesures préventives générales. L'article 9 et la troisième partie de l'annexe technique visant à éviter que des munitions ne se transforment en restes explosifs de guerre sont considérés comme l'une des qualités qui se détachent du Protocole V en raison de la démarche globale qui y est appliquée pour la prise en charge des restes explosifs de guerre. À cet égard, la question des mesures préventives générales est un volet particulier du Protocole V qu'il faut préserver et renforcer à l'avenir.

17. S'agissant de la coopération et de l'assistance, et des demandes d'assistance, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a aidé le Coordonnateur à organiser une réunion en groupe restreint à l'intention des pays touchés, à laquelle ont été conviés plusieurs États

donateurs, afin de débattre de l'importance des plans nationaux et de la prise en main des programmes de déminage et d'assistance aux victimes aux niveaux local et national.

18. Sur la soumission de rapports nationaux, et dans la perspective de l'amélioration de la qualité de la présentation des rapports et des moyens d'aider les États dans ce domaine, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a établi et présenté à la réunion d'experts un document intitulé «Tirer le meilleur parti de la présentation de rapports nationaux»⁶. Le but était d'aider les Hautes Parties contractantes à achever leurs rapports nationaux annuels. L'Unité d'appui a également aidé le Coordonnateur pour la présentation de rapports nationaux à diffuser auprès des Hautes Parties contractantes un message qui leur était destiné et portait sur la présentation de rapports nationaux au titre du Protocole V. L'Unité d'appui a en outre aidé les Coordonnateurs pour l'assistance aux victimes, sur les questions de coopération avec d'autres instruments internationaux, de promotion du développement social et économique et de plaider en faveur de l'assistance aux victimes pour tous les instruments ayant trait à la Convention sur certaines armes classiques.

F. Communication avec et entre les Hautes Parties contractantes

19. En début d'année, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a envoyé des notes verbales aux Hautes Parties contractantes pour leur demander de mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter afin de garantir que toutes les Hautes Parties contractantes reçoivent bien les lettres et autres documents envoyés par l'Unité d'appui. Les principales voies de communication de l'information aux Hautes Parties contractantes, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales sont les lettres officielles, le courrier électronique et le site Web de la Convention. Des efforts constants ont été faits pour mettre à jour et améliorer ce site (www.unog.ch/ccw). Un travail est mené actuellement, et non achevé encore, pour télécharger sur le site les documents officiels, déclarations écrites et fichiers audio des séances antérieures.

G. Examen du respect des dispositions et présentation de rapports

20. La quatrième Conférence d'examen a décidé de renforcer l'application du mécanisme de contrôle du respect de la Convention et des Protocoles y annexés, et les Hautes Parties contractantes ont été priées de soumettre des rapports nationaux annuels sur le respect de la Convention. La date butoir pour la soumission a été fixée au 31 mars de chaque année. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a établi et fait distribuer deux jeux de lettres émanant du Président désigné de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, adressées aux chefs des Missions permanentes des États: 1) qui n'ont jamais soumis leur rapport annuel sur le respect de la Convention depuis qu'ils y sont devenus partie; et 2) qui n'ont pas soumis leur rapport pour l'année considérée. Les Hautes Parties contractantes ont été encouragées à réaliser de meilleurs taux de soumission des rapports sur le respect des dispositions de la Convention. Le rapport en question est différent de celui soumis au titre du Protocole II modifié sur les mines, pièges et autres dispositifs, et de celui soumis au titre du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre.

21. Sur les 116 États parties à la Convention, l'Unité d'appui a constaté que, au moment de la soumission du présent rapport, 33 avaient soumis leur rapport sur le respect des dispositions, 27 n'avaient pas soumis leur rapport pour l'année, et 56 n'en avaient pas soumis un seul depuis qu'ils étaient devenus partie à la Convention.

⁶ CCW/P.V/CONF/2013/6, par. 4.

H. Travaux à l'appui de l'application de la Convention

22. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a secondé le Président désigné de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention pour l'organisation d'un séminaire sur les armes autonomes, le 3 septembre 2013. Compte tenu de l'évolution rapide des technologies dans le domaine de la robotique, et de leur application potentielle aux systèmes d'armes, ces questions sont venues récemment au premier plan dans le débat sur la place publique. Il était pertinent de débattre de ce thème dans le contexte de la Convention puisqu'il englobe les difficultés que ces armes pourraient poser vis-à-vis du droit international humanitaire et des conflits armés ultérieurs. Le but du séminaire était d'explorer davantage ces questions, en s'interrogeant plus précisément sur ce que l'on entendait par «systèmes d'armes pleinement autonomes», sur la définition du terme «autonomes», sur les difficultés que pareilles armes posaient eu égard au droit international humanitaire, et sur les mesures que les États pouvaient prendre face à l'évolution de la situation dans ce domaine.

23. Au moment de la soumission du présent rapport, l'Unité d'appui à l'application de la Convention s'occupait d'aider la délégation finlandaise à organiser un séminaire devant se tenir en marge de la Réunion des Hautes Parties contractantes, le 14 novembre 2013, sur le thème «Armes à faisceau d'énergie dirigée, armes à impulsion électrique et armes acoustiques». Le débat serait essentiellement axé sur les armes antipersonnel à faisceau d'énergie dirigée, à impulsion électrique et acoustiques et les armes à laser éblouissantes, et sur les difficultés que ces armes posent vis-à-vis du droit international humanitaire et de la Convention sur certaines armes classiques. Le but de la discussion était de découvrir si ces armes intéressaient d'une quelconque façon la Convention sur certaines armes classiques, et si la question méritait d'être examinée plus avant dans le contexte de la Convention.

I. Programme de parrainage établi au titre de la Convention sur certaines armes classiques

24. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a continué d'aider à organiser les travaux du Comité directeur du Programme de parrainage, qui a tenu trois réunions en 2013. Le Comité a eu l'occasion de débattre des mesures propres à progresser sur la voie de l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés. Il a chargé l'Unité d'appui à l'application de mettre au point une brochure sur la Convention sur certaines armes classiques, contenant notamment des informations de fond sur la Convention et les Protocoles y annexés, la façon d'adhérer au régime de la Convention et les raisons pour lesquelles les États devraient le faire. Comme mentionné, cette brochure peut d'ores et déjà être consultée via le site Web de la Convention. En outre, l'Unité d'appui a aussi été chargée d'établir une liste des États considérés comme étant sur le point d'adhérer à la Convention et dont le parrainage devrait, par conséquent, être jugé prioritaire. Les membres du Comité directeur ont reçu la liste en question; ainsi, le Comité pourra à l'avenir tenter de relier plus étroitement le parrainage aux chances qu'un pays donné adhère à la Convention. Comme cela lui avait été demandé à la quatrième Conférence d'examen, l'Unité d'appui à l'application a aidé le Comité directeur à élaborer le rapport sur le «Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention».

J. Coûts estimatifs et dépenses effectives des réunions tenues en 2012 au titre de la Convention sur certaines armes classiques

25. L'an dernier, la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention a demandé à l'Unité d'appui à l'application de la Convention de «continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités, ainsi que sur ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives»⁷. Pour faire suite aux appels lancés en faveur d'une plus grande transparence dans les coûts estimatifs et les dépenses effectives, l'Unité s'est efforcée davantage cette année de décomposer les coûts plus clairement tant en termes de coûts estimatifs qu'en termes de dépenses effectives correspondant aux activités de l'année écoulée. On trouvera ci-après les tableaux où figure la décomposition des coûts estimatifs par rapport aux dépenses effectives pour toutes les réunions tenues l'année dernière.

Réunion d'experts sur les mines autres que les mines antipersonnel (Genève, 2-4 avril 2012)

	<i>Coûts estimatifs</i> ⁸ <i>(en dollars des É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	71 300	50 517,00
Services d'appui	2 900	-
Divers	12 300	10 362,50
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	86 500	60 879,50
Total général	86 500	60 879,50

Groupe d'experts sur le Protocole II modifié (Genève, 23 et 24 avril 2012)

	<i>Coûts estimatifs</i> ⁹ <i>(en dollars des É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	34 300	33 228,00
Services d'appui	2 200	-
Divers	2 600	1 798,89
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	39 100	35 026,89
Total général	39 100	35 026,89

⁷ Rapport final de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, CCW/MSP/2012/9, par. 33.

⁸ CCW/CONF.IV/L.3.

⁹ CCW/AP.II/CONF.13/4 et CCW/AP.II/CONF.13/4/Corr.1.

Réunion d'experts sur le Protocole V (Genève, 25-27 avril 2012)

	<i>Coûts estimatifs¹⁰</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	72 300	59 704,00
Services d'appui	2 900	-
Divers	5 200	3 692,47
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	80 400	63 396,47
Total général	80 400	63 396,47

**Sixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V
(Genève, 12 et 13 novembre 2012)**

	<i>Coûts estimatifs¹¹</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	34 300	25 535,00
Traduction de la documentation	180 000	136 492,00
Services d'appui	3 000	-
Divers	32 100	23 634,74
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	249 400	185 661,74
Coûts autres que ceux des services de conférence		
Un P-3 pendant six mois	104 200	72 970,90
Un agent des services généraux pendant trois mois	36 000	33 914,89
Matériel et fournitures	2 000	1 727,23
Sous-total	142 200	108 613,02
Dépenses d'appui au programme (13 % des coûts autres que ceux des services de conférence)	18 500	14 119,69
Gains de change réalisés	-	-
Total des coûts autres que ceux des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	160 700	122 732,71
Total général	410 100	308 394,45

¹⁰ CCW/P.V/CONF/2011/11 et CCW/P.V/CONF/2011/11/Corr.1.

¹¹ CCW/P.V/CONF/2011/10.

**Quatorzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes
au Protocole II modifié (Genève, 14 novembre 2012)**

	<i>Coûts estimatifs¹²</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	17 400	16 989,00
Traduction de la documentation	105 200	89 902,00
Services d'appui	1 100	-
Divers	22 500	17 745,80
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	146 200	124 636,80
Coûts autres que ceux des services de conférence		
Un P-3 pendant six mois	104 200	77 689,27
Un agent des services généraux pendant trois mois	36 000	34 628,01
Matériel et fournitures	2 000	2 000,00
Sous-total	142 200	114 317,28
Dépenses d'appui au programme (13 % des coûts autres que ceux des services de conférence)	18 500	14 861,25
Gains de change réalisés	-	-
Total des coûts autres que ceux des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	160 700	129 178,53
Total général	306 900	253 815,33

**Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à la Convention
sur certaines armes classiques (Genève, 15 et 16 novembre 2012)**

	<i>Coûts estimatifs¹³</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	34 300	32 200,00
Traduction de la documentation	222 100	175 574,00
Services d'appui	2 100	-
Divers	41 800	32 842,50
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	300 300	240 616,50
Coûts autres que ceux des services de conférence		
Un P-4 pendant douze mois	249 500	219 307,75

¹² CCW/AP.II/CONF.13/5 et CCW/AP.II/CONF.13/5/Corr.1.

¹³ CCW/CONF.IV/L.2.

	<i>Coûts estimatifs¹³</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(en dollars des É.-U.)</i>
Frais de voyage	10 000	7 316,98
Matériel et fournitures	2 000	1 999,79
Sous-total	261 500	228 624,52
Dépenses d'appui au programme (13 % des coûts autres que ceux des services de conférence)	34 000	29 721,19
Gains de change réalisés	-	0,53
Total des coûts autres que ceux des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	295 500	258 346,24
Total général	595 800	498 962,74

K. Conclusions

26. Entrant dans sa troisième année de fonctionnement, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a continué d'agir conformément à son mandat et a accompli de nouveaux progrès sur les composantes clés de sa mission. Elle a procédé à une décomposition transparente des coûts estimatifs et des dépenses effectives correspondant aux réunions tenues au titre de la Convention en 2012, comme le lui avaient demandé les Hautes Parties contractantes. L'Unité d'appui à la Convention a entrepris d'aider les Hautes parties contractantes à élargir le champ de leur connaissance des limites du droit international humanitaire à travers des discussions engagées sur les armes autonomes et les nouvelles technologies en matière d'armement, tout en continuant d'accorder toute l'importance voulue à la satisfaction des besoins des Hautes Parties contractantes, assumant pour cela le service de deux réunions d'experts, préparant trois conférences annuelles, assurant la promotion de l'universalisation de la Convention, et mettant en œuvre la Convention et les Protocoles y annexés. En 2014, l'Unité d'appui à l'application continuera de poursuivre les objectifs énoncés dans son mandat, et de s'acquitter de toute nouvelle tâche qui lui sera confiée par les Hautes Parties contractantes.